

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2022 – COMPTE-RENDU

Présents : BENOITS Yves, DELABRE Grégoire, GACOUGNOLLE Cécile, MAGALLON Nicole, LACOUX Marie, LUCIANO Lola, HEMERY Bruno, CRUZ Béatrice, TOLA Isabelle, VAN WONTERGHEM Christian

Secrétaire de séance : LACOUX Marie

Le conseil municipal

Délibère favorablement

- Pour les suppressions, créations de poste : passage de 21h à 24h par semaine pour la secrétaire, Création d'un poste agent technique à 2h par semaine pour la personne chargée du ménage
- Pour l'approbation du Plan Local de l'Habitat de la CAGTD
- Pour l'affouage et travaux forestiers : ouverture de la parcelle 5 au lieu des parcelles 7 et 9
- Pour ajouter aux travaux de voiries 2021 la route de la Source du Rif qui avait omise lors de la première délibération en date du 3 septembre 2021 et de modifier celle-ci en conséquence ainsi que le plan de financement : Montant des travaux 23 950 €, subvention Département : 7000 €, Subvention CGTD : 1000 €, autofinancement : 15 950 €.
- Pour l'adoption du programme de travaux de l'ONF
- Pour refuser que le programme de travaux de l'ONF soit mené par celui-ci ; la commune le fera en interne.
- Suite aux délais de livraison qui ont reporté les travaux à l'été 2022 et à l'augmentation des matériaux, pour demander un complément à la CAGTD sur le fonds de concours pour compléter le financement des jeux et abribus. Montant : 2673 €, subvention demandée : 1 336.50 € (50 %), autofinancement 1 336.50 € :
- Pour demander une subvention du Fonds de concours de la CAGTD pour les travaux sur la voirie (rurale) : piste de Peyssier. Montant des travaux : 7 171 €, subvention demandée (50 %) = 3 585.50 €, autofinancement : 3 585.50 €
- Pour signer la convention avec la Spa afin de disposer d'une fourrière animale pour un montant de 119 €

Décide

- D'attendre les prochains conseils pour statuer sur les travaux à mettre en œuvre sur les voies communales
- Suite à la demande d'un habitant d'occupation du domaine public pour une réserve d'eau de pluie, d'accepter cette demande si la réserve en question ne gêne pas.
- De la commande de 2 panneaux d'affichage, budget pris dans l'enveloppe « petits équipement »
- D'effectuer la réception des travaux pour le mur de l'église
- D'attendre que l'agent technique de la commune ait validé la conformité des travaux d'isolation dans les logements communaux réalisés par la société Ecohome afin de pouvoir effectuer la réception de travaux.
- De charger Marie Lacoux de s'occuper des informations concernant la formation des élus en centralisant les offres de formation sur un site.

Est informé



- Du départ du locataire d'un des logements communaux au-dessus de la Mairie le 31/07/22.
Une annonce sera déposée sur le site de la commune et sur le Bon Coin
- Que la Préfecture a saisi la Cour Régionale des Comptes pour insincérité des dépenses et recettes sur le budget de l'eau
- Des réunions du Syme 05 et de la mise en place du projet Cap-Céüse
- Que des panneaux de signalement du terrain de VTT vont être mis en place
- De la suite du dossier E Pedal concernant le label pour le gîte de Peyssier

